Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1240, à l'angle des rues Dauphine et Barracus. ocuence Simple à 2 étages, 1812 rue Marais, près de la rue St. Antoine. Collage Double, 1434-56 rue Ville ré, près de la rue Kerlerec. lEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Fencières, 311 rus Baronne.

Catage Double. 143.4 grave Ville ré, prés de la rue Kerlerse.

Recensies de Josephine Anteinstein Billand, veuve es premières noces d'Aland, veuve es premières noces d'Aland, veuve es premières noces d'Adrien Stephany.

No. 36,09 act d'Orietna, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encance, dans le Premier District de cette ville, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Proprières Poncieres, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Proprières Poncieres, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en 1915 par le 8 avril 1915 par le 1915 par le

-Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orieans - Division C - No. 193,319. SUCCESSION DE EDNA MARY LAPINE, EPOUSE DE FRANCIS JOSEPH OFFER. Beux Jolis terral s à bâtir, rue Audubon. Effets mobiliers, 19 actions du Stock de Parke Davis Co. A l'encan, JEUDI, 8 mai.

lignes parallèles. Le dit terrain No. 20 firmant l'angle des rues Audubon et Spruce, étant la même propriété actimité par achât par acte devant W. J. Formento, notaire, le 2 février 1911, en-registre le C. 0. Bk. 243 fo. 34.

Au même mongent et lieux l'offrirai en vente le lot d'effets mobilier, consistant de meubles, livres, ornements, av6.13,20,27ma16,8

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District dour la Paroisse d'Orléans, Division C, dians l'affaire intitulée succession d'Edina Mary Lapine, épouse de Francis Joséph offer, dossier do. 103,319, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, signé le 31 mars 1913, il offrira en vente à l'eachère publique a midi à la Bourse des Propriétés Voncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mai 1913, la propriété foncière d'un an, ou un et deux ans. à l'option de l'acquéreur la partie de crédit de la dite vente, s'il y en a, devant être la dite vente, s'il y en a, devânt d'un an, ou un et deux ans. à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente, s'il y en a, devant être la dite vente, s'il y en a, devant être la dite vente, s'il y en a, de vente de vente profesentée par lui endossés, portant pur de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, servante le la dite vente aver le partie de vente devant et me devant et en profese de la respectation de l'acquéreur devant payer les frais de vente d

Encanteur.

Par WILL J. MORGAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sans limite ou réserve. Vente pour effectuer un partage

1er-Cottage double Nos. 1553-1555 rue Bienville entre les rues Villere et N. Robertson, contenant 5 chambres de chaque côté. 2nd -Cottage double Nos. 1811-1813 rue St. Anne entre les rues Derbigny et Roman, contenant 5 chambres de chaque côté.

Emile Pechon vs. Mme J. Bart Davis, et al - No. 163,399 - Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans, Division E.

En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour civile de District pour la Paroisse d'orseine, et qui m'a été adressé, je vendermer enchérisseur, le JEUDI. 8 mai dermier enchérisseur, le JEUDI. 8 mai 1913, a midi, à la Bourse des Propriétés concieres, 311 rue Baronne:

Premièrement: La propriété ci-après décrite, un certain lot de terrain avec dontes les améliorations qui s'y trouvent dans le Second District dans le carré No. 35 et borné par les rues Blentytile. Conti, Villeré et Robertson, et de 27 septembre 1878.

Les améliorations se composent d'une maison de rapport couverte en ardoises

rarré No. 35 et borné par les rues Bienville. Conti, Villoré et Robertson, et désigné comme lot No. 5 et mesure en masure américaine 3i pieds 11 pouces de
face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes endeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes endeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes endeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes endre lignes parallèles.

Les améliorations se composent d'une
résidence couverte en ardoises contemaint cinq chambres de chaque côté et
porte les numéros municipaux 1553 et

MILL MORGAN, Encanteur,
av6,13,50,27mai4,8 331 Carondelet.

Par LOUIS C. SPEAR

VENTE D'ARBITRE

D'un tiers d'intérêt en ce cottage double de valeur, 1822 et 1824 rue Erate. Daffs l'affaire de John B. Rappoid, en banqueroute, No. 1,744, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet. — Il sera vendu JEUDI, le 15 mai 1913, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre signé et daté le 39 mars 1913 par l'Hon. Wm. A. Bell, arbitre en banqueroute. LE TIERS INDIVISE D'UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les doits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Erato, Thalie, Baronne et Dryades, et met à un sac dout cour la Paroisse d'Orlèans dans le procès de G. F. Herber vs. F. J. Swoop, John Blank et F. A. Wilke, No. 79,973 du dossier de la dite cour.

TERRES ET CONDITIONS—Comptant; l'acquéreur devra assumer la proportion PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bu- près de la rue Dryades du terrain nu-

to, Thalie, Baronne et Dryades, et mesure en mesure française, trente pieds de face à la rue Erato sur cent vinst
pieds de profondeur entre lignes paraifèles, suivant le plan dressé par C. Del
fale, le 12 mai 1856, et déposé dans le
bureau de Jas. Graham, ancien notaire
dans cette ville; le dit terrain ou parscelle de terre étant la moitié la plus

TERMES ET CONDITIONS—Comptant;
Tacquéreur devra assumer la proportion
du dit John B. Rappold, de quelques
taxes qui peuvent être dues sur la fitace
propriété et payer pour tous les certificats
nécéssaires et recherches, et pour l'acte
de vente devant Gustave A. Liambias,
notaire dans cette ville.

CHAS J. THERRD, Administrateur.
avi3.20.27mai4.11 15 CHAS. J. THEARD, Administrateur. av13,90,27mai4,11,15

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver: 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments. Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen. Brière

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par LIONEL M. RICAU

Propriété blea située et améilorée du Troisième District, No. 1612 N. Ram-part, près de l'avenue de l'Esplanade. Annie Nightheart, et al., vs. George Nightheart, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parroisse d'oriéans — No. 103,193 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 23 avril 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, bivision B, dans l'affaire ci-dessus mitulée la propriété ci-après décrite à savoir.

Le cottage double en bois, No. 2411 rue S. Claiborne, contenant deux chambers de chaque et é, sur un certain terrain stute s'étendant et étant dans le Quatreme District de cette ville dans l'et borné par les rues l'remère, Seconde, Claiborne et Willow, désigné par le No. 24 sur un plan ou croquis du dit llet déposé dans le bureau de belacy, ancien encanteur, le dit terrain est adjarent aux terrains un et deux dans le fond et mesure trente pieds (30') de face a la rue claiborne, sur une profondeur de cent dix sept pieds et quatre pouces (117, 4'') entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant: l'acquéreur devra assumer la responsabilité des faxes dues et exigibles en 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. L'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MLLE FLORENCE LOEBER, Avocat.

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE D'ADMINISTRATEUR COTTAGE SIMPLE

(Rue Pavée)

En vertu d'un ordre rendu et signé le 14 Avril 1913, et Cour siégeanie par l'Hon. George H. Theard, Juge de la pivision "E" de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 29 MAI, 1913, à la Bourse des Propriétés foncières No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet No. 328, borné par les avenues St. Maurice et St. Claude, les rues Nord Rempart et Tricou, le dit terrain étant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue St. Maurice et de l'avenue St. Claude et mesure trenté pieds de face à l'avenue St. Maurice sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trenté pieds, quatre pouces. Le dit terrain est désigné par la lettre X sur un croquis de C. Uncas

ces. Le dit terrain est désigné par la lettre X sur un croquis de C. Uncas. Lewis, voyer, annevé à l'acte No. 321 du volume 56 dans ce bureau, (F. D. Charbonnet, notaire.) Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No. 1035 avenue St. Maurice.

CONDITIONS: — Comptant. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du moutant de son offre, loutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1913 l'acte de vente devant F. D. Charbonnet notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH, Encanteur.

No. 604 Commercial Place. No. 604 Commercial Place. BABRIEL FERNANDEZ, Avocat.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

August Babin vs. Ella Robinson.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3.712 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, 217-219 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, 12 mai 1913. 11 heures a. m., la propriété ci-après à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:
Une armoire à glace, une tollette avec le dessus en marbre, un lavabo (D. M.), trois tapis, deux tableaux, une machine à coudre (Singer), etc., suivant l'inventaire enregistre dans mon bureau. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

lée et numérotée.
Conditions—Comptant.
GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
ROBT, O'CONNER,
Avorat pour le demandeur.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente du contenu, etc., d'une buvelle, 1 billard à poches, 1 calsse enregis-

treuse. Chaplain Realty Company vs. James J Hodgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa roisse d'Orléans — No. 101, 365 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le pro-cèderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, LUN-Dl, 12 mai 1913, à 10 heures 30 a. m., propriété ci-après décrite à savoir ia propriete ci-après derrite à savoir: Sur les lieux, No. 341 rue Chartres, coin de la rue Conti: Le contenu acces-soires, meubles, stock, etc., de la bu-vette sur les dits lieux suivant l'inven-taire. I biliard à poches et i caisse en-registration.

egistreuse.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
OHN P. SULLIVAN, ARTHUR LANDRY,
E. M. HEATH. r. m. HEATH, Avorats pour le demandeur, av30mais,12

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en partage.

Le Cottage Bonble, 2700 et 2711 rae Bt. Anure, cuire les rues tilars et Willow. Succession de Heary Trapp.

Le charmant cottage élevé avec un grand jardin d'agrément, 1228 avenue Nash-ville, entre les rues Prytanée et Per-rier — Terrains 120 sur 120 pieds. Succession de Charles McDowell — No. 180,201 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tes-

av19,20,27mai4,11,18,20

sier, encanteur, bureau 134 rue Caron-delet — JEUDI, 8 mai 1913, à midt, à la Bourse des Propriètés Fonctères, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le ter avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la proprieté ci-après dérrite à savoir: Quatre certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No. 1228 avenue Nash-ville, comprenant un cottage simple con-tenant corridor, é chambres, chambre à tenant corridor, 6 chambres, chambre a pro-bain, galleries, placards, chambre à pro-visions, tout en bon ordre, situés dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue Nashville, les rues l'ry-tanée, Perrier et Eleonor, commençant a une distance de 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Nashville et

au taux de 7 pour cent par an la pro-priété devra être délivrée à l'acquéreur SUCCESSION de Mile CECILE JOURDAN

No. 103633—Cour Civile de District, Division "E"

En vertu d'un ordre rendu et signé les étauses usuelles de securité, y compris 10 pour cent pour frais d'avorat, l'acte de vente devant être passé devant John C. Davey, notaire, et devra contemir toutes les clauses usuelles de securité, y compris 10 pour cent pour frais d'avorat, les clauses usuelles de securité, y compris 10 pour cent pour frais d'avorat, l'acte de vente sera side la dite parcelle au vendeur ci-nommé.

CONDITIONS—Un tiersouplus comptant et le soide s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de lices, et l'acquéreur sera requis de paylices, et l'acquéreur sera requis de payler au moment où l'acte de vente sera side la dite parcelle au vendeur ci-nommé.

CONDITIONS—Un tiersouplus comptant et le soide s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur sera requis de paylices, et l'acquéreur sera requis de payler au moment où l'acte de vente sera side la dite parcelle au vendeur ci-nommé.

CONDITIONS—Un tiersouplus comptant et le soide s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur a son propre or
lices, et l'acquéreur sera requis de payler au moment où l'acte de vente sera side la dite parcelle au vendeur ci-nommé.

CONDITIONS—Un tiersouplus comptant et le soide s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur a son propre or
lices, et l'acquéreur sera requis de payler la dite vente devant etre par ser de le soide s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur a son propre or
le 44 Avril 1913, et Cour siégeante par
l'acquéreur la partie de crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur a son propre or
le 44 Avril 1913, et Cour siégeante par l'acquéreur a son propre or
l'acquéreur la partie de la dite par l'acquéreur de l'acquéreur a son propre or
l'acquéreur la partie de la dite par l'acquéreur de l'acquéreur a son propre or
l'acquéreur

de l'adjudication.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY, H. H. PRICE, Avocats

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE. Deux terrains à bâtir, rue Gravier, entre

Gayoso et Salcedo. Succession de Henry Mason

No. 10.357 - Cour Civile de District pour No. 10,357 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans — Division C. JEUDI, le 10 mai 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus dite cour, Division C, le dit ordre daté et signé le 19 mars 1913 et qui m'a été adréssé, la propriété ciapres décrite à Savoir. apres décrite à savoir:
DEUX CERTAINS TERRAINS avec les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y apparavantages et dependances qui y appar-tiennent, ou de quelque façon qui en dé-pendent, situés dans le Premier District de la Mouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Salcedo, Gayoso et Commune, désignés comme terrains nu-

néros six et sept, et mesurent chacun vingt huit pieds, neuf pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de crofondeur entre lignes egales et parai-

CONDITIONS—La moitié ou plus complant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la partie de crédit de la ven-te devant être représentée par billets de l'acquéreur, urés à son propre ordre et par l'acquereur, ures a son propreordre espai-lui endossés, pormint huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, paya-ble par an, garantis par hypothèque spé-ciale lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non-allenando et toules les autres clauses de allenando et touses les aurres clauses de sécurité, dixpour rentpour frais d'avocat, en cas de procès, «acquéreur devant payer en plus et en sus de son offre, toutes les taxes dues pour l'année 1913, et la prix des certificats. L'acte de venet la prix des ceruncais. L'acte de vende devant John Wagner, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au monient de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE, Avocat.

av6,13,30,27mai4,8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE. Simon F. W. Baker vs. Mme Annie Mur-

DREMIER COUR DE CITE de la Nouvelle oriéans — No. 57,589 — En ver-tu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C. Première Cour gure de la Division C. Première Cour de Cité de la Nouvelle Oriéans, je procè-deral à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 7273-729 rue St. Loufs entre les rues Royale et Bourbon, dans

entre les roys noyale et bottoon, idade le Deuxième District de cette ville le MARDI, 6 mai 1913, à 11 heures du ma-tin, la propriété suivante décrite à sa-Un piano, une tollette, une armoire glace; un réfrégirateur, un meuble de salon, 6 pièces; une table de centre. Saisie dans le procès ci-dessus inti-tulé et numéroté suivant l'inventaire en-régistré dans mon bureau.

Constable, Première Cour de Cité de la Avocat pour le demandeur. av?7mait,6

Conditions—Comptant.

VENTES A L'ENCAN

Par I. B. RENNYSON

Succession de Martin McGuire. Lu pius offrant encherisseur, sans II mile ou réserve, MARDI, 6 mai 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, à midi - Cottage élevé No. 4126 S. Carrollton avenue. In re Receivership of Godentre les rues Baudin et Banks, comprenant salon, deux chambres à coucher, saile à manger, grande cuisine

Veue Annie Sightheart, et al., 52.

George Nigatheart, et al., 53.

George Nigatheart, et al., 54.

George Nigatheart, et al.,

pose de deux increaux de terre ci-après à savoir:

(a) Un certain morceau ou parcelle de terre, mesurant trente pieds (30°) un pource (1°) et quatre lignes (6°°) de face a l'avenue Carrollton sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds (120°) et trente pieds (30°) sur l'arrière ligne acquis par Mme An-Assell, épouse à cette époque de Martin McGuire, par acte passé devant E. M. Stafford, un notaire dans cette ville, le 16 février 1912, C. O. B. 246 folio

(b) Un plus petit morceau ou parcelle de terre, immédiatement dans le fond de, et adjacent le dit terrain acquis par Mme Annie Asseil, épouse à cette époque et maintenant veuve de Martin McGuire, par acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, le 26 février 1912, ci-devant dit, et lequel dit plus petit morceau ou parcelle de terre, commence à un point cent un pieds (101), un pouce (11) et deux lignes (211) de l'avenue Carrollton, mesure (120) de l'avenue Carrollton, mesure (120') de l'avenue Carrollton, i trente pieds (30'), un pouce (quatre lignes (4''') sur un ligne quatre lignes (4") sur un ligne oblique s'étendant vers la rue Baudin et parallèle à l'avenue Carrollton, de là, douze pieds (12') sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Baudin et vingt huit pieds (28') sur une ligne parallèle à la rue Pierce et s'étendant à la rue Banks, et de là à un angle droit controllé de la company de la rue Banks, et de là à un angle droit controllés (2") de la page (2") et neuf pieds (9'), deux pouces (2'') et deux lignes (2''') sur une ligne paral-lèle à la rue Banks, et s'étendant vers a une distance de 60 pieds de l'érencignure de l'avenue Nashville et l'avenue Carrollton à un point de compieds de face à l'avenue Nashville sur lifeat de voyer de Frank H. Waddill, ingénieur clvil et voyer, daté le 5 octoparallèles. L'avenue Nashville est pavee parallèles. L'avenue Nashville est pavee de cette et cette propriété est etanne dans un des districts les mieux habités de cette ville. Grandement de place pour bâtir d'ou 2 maisons sur le gazon.

CONDITIONS—1-3 ou plus comptant: tré dans le C. O. B. 255, foito 512, par le solde s'ill'y en a en 1 ou 2 ans à l'option de l'acquéreur la partie de crédut s'il y en a devra porter un intérêt than S. Pallet pour acompte de ct au nombre de la compusauté existant à cette une de la compusauté existant à cette. nom de la communauté existant à cette époque entre elle et son dit mari, qui

jusqu'au palement, et garantis par hy jusqu'au paiement, et garantis par ny-potheque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non allenando et toutes les clauses usuelles de sécurité et autres clauses, l'acquéreur devra assumer les de l'année 1913 et devra nave axes de l'aimée 1913 et devra payer oour l'acte de vente de la dite propri-ité, devant A. W. Cooner, notaire, et leposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec I. B. RENNYSON, Encanteur. TITCHE & ROGERS, Avocats, ave. 13.20.27mali.e.

Parkernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE. L'n demi intérêt maison simple en bois un étage et grenier, avec terrain extra. No. 822 rue St. Claude.

-No. 93,552-Cour Civile de Dis-

triet pour la Paroise d'Orléans. DAR KERNAGHAN & CORDILL-W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 19 rue Carendelet — JEUDI, le 22 mai midi à la Bourse des Propriétés Fon-ières, No. 311 rue Baronne, il sera venlu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 17 avrit 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite cour, Di-vision E, dans l'affaire ci-dessus intitu-lée, la propriété ci-après décrite à sa-

Le demi intérêt indivis dans et à un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, liet No. 114, borné, car les rues St. Claude, St. Anne, Dumaine et Hempart, mesurant cinquante pleds six pouces et une ligne (50° 6° 1") plus ou moins, sur la rue St. Claude sur une profondeur de cent vingt pieds (120') sur la ligne de côté vers la rue ibumaine et à une distance de quatre vingt seize pieds, un pouce et quatre lignes (96° 1" 4"") de la rue St. Claude; le dit terrain se ferme à l'angle droit de trois pieds trois pouces (3° 3") sur une seconde profondeur de vingt trois pieds trois pouces (3° 3") sur une seconde profondeur de vingt trois pieds, dix pouces et quatre lignes (3° 4"") de sorte que l'arrière ligne n'a qu'à peu près quarante sept pieds trois pouces et une ligne (47° 3° 1"") de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage en bois à un étage et grenier, avec la façade en briques dans Le demi intérêt indivis dans et à un nin cottage en Dois a un etage et gre-nier, avec la façade en briques et une bàtisses à deux étages en briques dans le fond. Le No, est 822 rue St. Claude. CONDITIONS—Comptant; l'acquéreur assumera la responsabilité des taxes dues et éxigibles de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acqué-reur au moment de la vente. L'acté de vente devant J. M. Queyrouse, notaire aux frais de l'acquéreur. ALFRED GRIMA, Avocat. av20,27mat4.11,18,22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Rizkovitch et Joseph H. Copeland COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division E — No. 103,723 — En vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Division E de la Cour Civile de District, rendu le 21 avril 1913 et signé le 25 avril 1913, maintenant le writ d'arrêt de saiste ici publié le 4 mars 1913, je vendrai devant la nouvelle bâtisse de la Cour, rué Royale entre les rues Conti et St. Louis, SAMEDI, le 10 mai 1913, à it heures 30 a.m., tout le vrai titre et intérêt du demandeur Bert K. Moss au t avec droit d'occupation des proprié-és Nos. 630 et 632 rue Sud Rempart intre les rues Lafayette et Girod à par-dir du ter juin 1913 jusqu'au 15 detobre

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. ROBBERT ET BEER Avocats pour les demandeurs. av29-mais,10

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

chaux Oil and Development Co. No. 103271 Cour Civile de District. Division C Au plus offrant et dernier encherisseur

Des terrains pétrolifères de valeur dans la Paroisse Caddo

CONTENANT DIX ACRES AVEC TUYAUX ET DÉPENDANCES

Dix certains acres de terrains, Nos, huit, quatre, cinq, dix, neuf, dix-neuf, vingt, cinq et trente, dans le quartier N. E. du quartier N. E. du quartier N. E. du quartier N. E. de la section quinze du territoire vingt et un., étendue selze, suivant le plan classé et enregistré dans la Paroisse de Caddo et les dits terrains sont dans un quartier désirable situés dans la dite Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, suivant le dit plan ensemble avec un puits à pétrole inachevé de 2,110 pieds de profondeur, contenant 288 pieds de tuyaux de 10 pources, et 1,200 bieds de tuyaux de 10 pources, et 1,200 bieds de tuyaux de 8 pources et 1,200 bieds de tuyaux de 8 pources et 1,200 bieds de tuyaux de 10 pources, et 1,200 bieds de tuyaux de 10 pources et 1,200 bieds de 1,200 bi es, et 1,200 pieds de tuyaux de 8 pou

cess,
CONDITIONS — Comptant: l'acquéreur
devra assumer les taxes pour l'année
1913. L'acte de vente devant Peter
Stifft, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de dix pour cent sera requis
au moment de l'adjudication.
LEONARID L. STERN, Encanteur.
ARTHUR P. LEOPOLD et PETER STIFFT.

Avocats. ANDREW G. GUGEL, Receveur. mail.11,18,25juin1,5 ANNONCE JUDICIAIRE Succession de Mathew Harrison ottage No. 223 rue Homer, entre Brook-

lyn et le Fleuve, Algiers, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orienns — No. 104,121 — Di-vision D.— Par Leonard L. Stern, envision D — Par Leonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique, MARDI, le 20 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 25 avril 1913 par l'Hon. Porter Parker, nige de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D. dans l'affaire ci-flessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, stiné dans le Cinquième District de cette ville dans l'Euquième District de cette ville dans l'Euquième District de cette ville dans le Cinquième District de cette ville dans le Cinquième District de cette ville dans le Cinquième District de cette ville ville Newton, le dit terrain étant à une distance de 120 pieds, en mesure franla rue Newton, le dit terrain étant à une distance de 120 pieds, en mesure française, du com de la rue Homer et de l'avenue Brooklyn, et mesure en mesure française 30 pieds de face à la rue Homer sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles et forme partie d'un terrain de dimensions plus grandes, déstgué par le No, 11 de l'Îlet 15 sur un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de wille, le 5 décembre 1832 et déposé dans le bureau de Felix Corma, un notaire dans et pour cette paroisse et ville.
CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913. L'acte de vente devant Robert E. O'Connor, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent est requis au moment de l'adjudication.
LEONARD L. STERN, Encanteur.

ANNONCES JUDICIAIRES VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Premier District, portant le No. municipal 2622 rue Gasquet (main-tenant Cleveland), entre les rues Broad

John T. Whitaker vs. J. B. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parroisse d'Orléans. — No. 104,065 — En En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'orléans dans l'flaire ci-dessus initulée, je procéderai à vendre à l'enchère pubblque, à la Bourse des Propriétés Fonsières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 15 mat 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

& savoir: Deux certains terrains s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Gasquet (maintenant Cleveland), certains terrains s'étendant et Broad, Gasquet (maintenant Cleveland), Dorgesois et Palmyre, désignés par los Nos. vingt et vingt et un sur un plan déposé pour références dans le bureau de J. R. Beard, ancien notaire dans cette ville, comme plan No. vingt huit, lasquels dits terrains sont adjacents et mesurent chacun en mesure Américaine, trente deux pieds de face à la rue Gasquet (maintenant Cleveland) sur cent cinquante neur pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toues les bâ-asses et améliorations qui s'y trouvent,

Vente importante par le shérif de toutes les propriétés mobilières qui restent de la Security Brewing Co., ainsi que muleis, charettes, bière en barils, petits barils, bière en boutelles et en cuves, etc., dans le Cinquième District dans l'affaire

De la Teutonia Bank et Trust Co. vs. Security Brewing Company. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-

roisse d'Orléans — No. 100,288 — Division B — En vertu d'un jugément lu rendu et signé en cour ouverte le 13 mars 1913, sur la demande des receveurs pour la vente de l'actif de la Security Brewing (to., qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la pareixen d'Orléans Division B. dans

irionorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans le cas sus mentionné, je procèderal à la vente aux enchères publiques sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 13 mai 1913, à dix heures du matin, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans et aux environs des lieux connus comme manufacture et département d'embouteillage de la Security Brewing Co. sur la rue Diana près du fieuve ou rue Jefferson, Algiers. Tout et particulièrement la propriété mobilière qui respe de la Security Brewing Co., contenu dans et aux environs des lieux à savoir.

5 mulets, harnais, 15 charrettes, mait, houblon, "flakes," douves, comptoirs pour buvette, caisses pour la bière, etc. noution, "Takes, nouves, compours pour busette, caisses pour la bière, etc. t'ne grande quantité de bière en barils, barriques, en bouteilles et en cuve. En-viron 6,000 douzaines de pintes et ligres vides, bourhons, etc., petit barils, re-hits, accessoires, le tout suivant l'in-

CONDITIONS-Comptant sur les lieux. Sharif Civil do la Paroisse d'Orleans. LEGIER & GLEASON, Avorats pou av3emai7,13

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE. La terrain de choix du Troisième District — Deux terrains de vaieur à l'ampie des rues Claiborne et St. Ferdinand Six beaux terrains à l'ample des rues

Espagne et Force

Succession de Marie Collon Prattini, veuve de Dennis Prattini. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-POUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PA-POISSE d'Orléans — No. 194,309 — Di-vision C — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — ARUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriètes Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 2 mai 1913, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, à sa-voir:

ier. Deux certains terrains dans le fer. Deux certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No. 737, borné par les rues Clat-borne, Prosper, St. Ferdinand et Press, les dits terrains désignés par les numeros un et deux et sont adjacents, mesu-rant chacun 3t pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 110 pieds entre lignes paralleles. Terran No. 1 forme l'angle des rues Claiborne

TUYAUX ET DEPENDANCES

A l'encan, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières.

No. 311 rue Baronne — l'ar Leonard L. Stern, encanteur — En vertu d'un jugement signé en cour stégeante le 3 avril 1913, et le jugement rendu et signé en cour stégeante le 3 avril 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orséans. Division C, dans l'affaire cl-dessis sus intitulée et numérotée, il vendra à l'enchére publique au dernier et plus offrant encherisseur-àr la date ci-dessis mentionnée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dix certains acres de terrains, Nos. hott, quatre, cinq. dix, neuf, dix-neuf, chacun 29 pieds de face à la rue Espandit. CONDITIONS DE LA VENTE — Comp-tant: l'acte de vente et le prix des certi-ficats aux frais de l'acquièreur devant Clifford M. Eustis, notaire. Les taxes de l'année 1913 devront être assumées par l'acquièreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de to pour cent est exigé au moment de l'ad-indication.

JOHN L. FELIU, Avocat, mai4,11,18,25Juin1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Effets mobilier de maison et de restau-Effets mobilier de maison et de restau-rant comprenant, meubles de salon, chambre à coucher, salle à manger, matelas, miroirs, pendule, herceuses, chalses, tableaux, ornements, un des-sus de cheminée avec étagères, verre-rie, lits en fer, literie, bibliothèque, éventails électriques, caisse enregis-treuse et accessoires. Un beau plano droit "Kimball," ainsi que le mobilier complet du restaurant. No. 815 rue therville. Privilège du ball expirant le 30 septembre 1913.

Succession de Marie C. Prattini, veuve de Dennis Prattini, décède.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Oriéans — No. 194,309 — Di-vision C — Il sera vendu à l'enchère, MERCREDI, le 14 mai 1913, sur les heux, No. 815 rue iberville, à 11 heures du ma-tin, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. k. Skinner, juge de la Cour Civile de Dis-trict, Division C, daté le 2 mai 1913, pour le compte de la dite succession. L'en-mer contenu da la propriété soit. le compte de la dite succession, l'en-fier contenu de la propriété suivant l'in-

CONDITIONS — Comptant.
ALBERT PAUL. Encanteur.
JOHN L. FELIU, Avocat. maii.ii.ii

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de David W. Eames COUR CIVILE DE DISTRICT pour la p COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 104.051 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le City Bank & Trust Company exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

DART, KERNAN & DART, Avocats.

25av25,29ma14

Succession de Gustave Schmidt. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104.277 — Division A — Attendu que Mme Marie Knecht, veuve de Gustave Schmidt, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres administration dans la succession de Gustave Schmidt, décèdé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
R. A. TICHENOR, Avocat.

25av25.29mai4

Succession de Joseph Apken. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa roisse d'Orléans — No. 101,258 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons de la controlle sons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le provisotre compte pré-senté par C. G. Rebentisch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
W. F. BREWER, Avocat.
25av25,29maii

Succession de Thomas H. Gorman. Succession de Thomas H. Gorman.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,059 — Division C — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans
la successio nde Thomas H. Gorman, décèdé intestat; avis est par le présent
donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix
jours, les raisons pour lesquelles il ne
serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffler.
M. D. DIMITRY, Avocat.

Succession de Marshall Marcelle, Sr. Succession de Marshall Marcelle, Sr. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Offeans — No. 104,373 — Division B — Attendu que Zeno Marcelle et Marshall Marcelle, Jr., ont présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Marshall Marcelle, Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

ion.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LYLE SAXON, Avocat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour M roisse d'orléans — No. 108,750 — Di-vision D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et pourquoi le compte provisoire présenté par Mme Edua Landry St. Martin, ad-ministratrice de cette succession, ne se-rait pas approuvé et homologhé et les fonds distribués conformément au dit

COMPRE.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL., Greffier.
GUION, LAMBREMONT & HEBERT,